

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 723** Subventions (6.600 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (17e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, relatif à l'attribution de 3 subventions aux associations La nuit comme en plein jour, Blanc Titane et Turbulences ! Les Chapiteaux Turbulents (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association La Nuit comme en Plein Jour, 52 rue des Batignolles 75017 Paris, au titre de ses actions en 2019. N° simpa 30901, dossier n° 2019-08388,

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Blanc Titane, 11 rue Berzélius 75017 Paris. N° simpa : 185200 ; 2019-08394.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.600 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Turbulences – Les Chapiteaux Turbulents, 102 boulevard Voltaire 75011 Paris. N° simpa : 18299 ; 2019-07687.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 6.600 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**